

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 29 AVRIL à 18 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 23 AVRIL 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - Mrs. Jean-Pierre LALANNE - Bertrand GAUFRYAU, Adjoints - Mmes Dominique DUDOUS - Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUÏ - Valérie ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON

ABSENTS ET EXCUSES : - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO jusqu'à 18h40 - M. Michel BREAN - M. le Dr Philippe DUCHESNE - M. Francis PEDARRIOSSE - M. Christophe BARDIN

POUVOIRS :

- Mme Marie-Josée HENRARD donne pouvoir à M. André DROUIN
- M. Serge BALAO donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS
- Mme Viviane LOUME-SEIXO donne pouvoir à M. le Dr Stéphane MAUCLAIR jusqu'à 18h40
- M. Michel BREAN donne pouvoir à Mme Laure FAUDEMÉR
- M. le Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI
- M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT : CONSEIL D'ADMINISTRATION : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET AUTRES MEMBRES

Le décret n°2008-566 du 18 juin 2008 relatif à l'administration des Offices Publics de l'Habitat, fixe la nouvelle composition des conseils d'administration et l'organisation de la gouvernance de ces établissements.

Ainsi, pour l'OPH de Dax, le Conseil Municipal a, par délibération du 24 juillet 2008, fixé à 17 le nombre de membres du Conseil d'Administration.

En application de l'article R421-5 du Code de l'habitation et de la construction, 9 membres doivent être désignés par la collectivité :

- . 6 conseillers municipaux à la représentation proportionnelle
- . 1 élu d'une collectivité territoriale ou d'un EPCI du ressort de compétence de l'Office
- . 2 personnes qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement, de financement ou d'affaires sociales.

En application de l'alinéa IV de l'article R.421-6 du même code, la collectivité doit également désigner un membre représentant les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées.

Il convient, pour le Conseil Municipal, de désigner ses 6 représentants appelés à siéger au conseil d'administration de l'OPH de Dax, par un vote à bulletin secret, étant précisé que l'assemblée peut décider, à l'unanimité, de procéder à ce scrutin par un vote à main levée. Il doit également procéder à la désignation des 4 autres membres précités.

**SUR PROPOSITION DE MADAME CHRISTINE BASLY, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

DECIDE de procéder au scrutin par un vote à main levée,

DESIGNE : Gabriel BELLOCQ, Serge BALAO, Christine BASLY-LAPEGUE, André DROUIN, Francis PEDARRIOSSE et Eric DARRIERE, en tant que membres appelés à siéger à ce Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat,

DESIGNE Monsieur Gérard Le Bail, Vice-Président de la CAGD en charge de l'équilibre social de l'habitat, en tant qu'élu d'une collectivité territoriale ou d'un EPCI du ressort de compétence de l'Office,

DESIGNE Madame Josette LABEGUERIE, Directrice du PACT des Landes ou son représentant ainsi que Madame Sandrine BLAISIEUS Directrice Adjointe de l'ADIL 40 ou son représentant, en tant que personnes qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement, de financement ou d'affaires sociales,

DESIGNE Monsieur le Directeur de la Maison du Logement en tant que membre représentant les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20140429-2-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Vice-Président du Conseil
Général des Landes**

Affichée le : 30 Avril 2014

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».